

		<h2>COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE LUXEUIL</h2>	
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE		SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 MARS 2024	
DÉPARTEMENT Haute-Saône			
ARRONDISSEMENT Lure			
BUDGET NON ASSAINISSEMENT COLLECTIF - Vote du CA 2023			
DÉLIBÉRATION N° 2024-026		Le dix-huit mars de l'année deux mille vingt-quatre à 19H00 à Luxeuil-Les-Bains, salle du Conseil Municipal, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Jacques DESHAYES.	
En exercice :	38	Le Conseil Communautaire nomme Didier LARROQUE secrétaire de séance.	
Titulaires présents :	27		
Excusés :	2		
Absents :	3		
Pouvoirs :	6		
Nombre de votants :	33		

Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à	Nom	Présents*	Excusés, supplés par, procuration à
Martine ANDING			Sophie EL OMRI			Maryline MANTION		
Martine BAVARD			Claudette FAIVRE-BAZIN			Gabriel MIGNOT		
Jérôme BERNARD	POUV	Béatrice LEPAGNEY	Isabelle FORMET			Jean-Claude NEVEUX		
Joël BRICE			Marie-Christine FRICHET			Nicolas NURDIN	POUV	Claudette FAIVRE-BAZIN
Frédéric BURGHARD			Sylvie GAVOILLE	POUV	Éric PETITJEAN	Éric PETITJEAN		
Michel CALLOCH			Philippe GÉRARD	E		Sébastien RICHARDOT		
Christian CHAMAGNE			Bernard GIRE	POUV	Gérard GROSJEAN	Catherine SALFRANC		
Roland CHAMAGNE	E		Gérard GROSJEAN			Alain SCHELLE	POUV	Daniel TONNA
Joël DAVAL	A		Stéphane KROEMER			Nathalie SIRVEAUX		
Jacques DESHAYES	A		Loïc LABORIE			Daniel TONNA		
Véronique DEVOILLE			Didier LARROQUE			Rodolphe WACOGNE	A	
André DIRAND			Béatrice LEPAGNEY			Laurent ZIEGLER		
Nathalie DIRAND			Pascale MANGIN	POUV	Nathalie SIRVEAUX			

*P = Présent(e) / EXCUSE = Excusé(e) / A = Absent(e) / POUV = Pouvoir donné à / SUPP = Supplé(e) par / RETARD = Retard

Exposé

Le compte administratif :

- rapproche les prévisions ou autorisations inscrites au budget (au niveau du chapitre ou de l'article selon les dispositions arrêtées lors du vote du budget primitif) des réalisations effectives en dépenses (mandats) et en recettes (titres) ;
- présente les résultats comptables de l'exercice ;
- est soumis par l'ordonnateur, pour approbation, à l'assemblée délibérante qui l'arrête définitivement par un vote avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice.

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe Assainissement non collectif de la Communauté de communes du Pays de Luxeuil conforme au Compte de Gestion du Trésorier se résume de la façon suivante :

Section de fonctionnement

laissant apparaître un excédent d'exploitation de : 44 376.79 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>		41 884.78
<i>Opérations de l'exercice</i>	62 640.61	65 132.62
<i>Totaux</i>	62 640.61	107 017.40
<i>Résultat de clôture</i>		44 376.79

Chapitres dépenses de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
011 Charges à caractère général	18 389.00	11 890.44
012 Charges de personnel	45 000.00	44 696.00
66 Charges financières	111.00	57.07
67 Charges exceptionnelles	4 000.00	622.05
68 Dotations aux provisions	215.00	215.00
042 Opération d'ordre de transfert	6 000.00	5 160.05

Chapitres recettes de fonctionnement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
70 Produits des services	55 000.00	61 680.27
77 Produits exceptionnels	1 115.22	1 054.35
042 Opération d'ordre de transfert	4 000.00	2 398.00

Section d'investissement

laissant apparaître un excédent d'investissement de : 8 029.20 €

Libellés	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<i>Résultats antérieurs</i>		1 255.82
<i>Opérations de l'exercice</i>	9 453.49	16 226.87
<i>Etat des restes à réaliser</i>	0.00	0.00
<i>Totaux</i>	9 453.49	17 482.69
<i>Résultat de clôture</i>		8 029.20

Chapitres dépenses d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
21 immobilisations corporelles	13 400.00	5 576.78
16 Emprunts et dettes assimilées	1 500.00	1 478.71
040 Opérat° ordre transfert entre sect	4 000.00	2 398.00

Chapitres recettes d'investissement

CHAPITRES	BUDGETISE	REALISE
10 Dotation	2 544.18	1 363.96
13 Subventions d'investissement	10 200.00	9 702.86
040 Opérations d'ordre entre section	6 000.00	5 160.05

Proposition

Le Président propose au conseil communautaire d'approuver le Compte Administratif 2023 du Budget annexe Assainissement non collectif et de l'arrêter définitivement comme exposé ci-dessus.

Conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, transposable aux EPCI, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRESENTS

- Fait à Luxeuil-Les-Bains, les jours, mois et an que dessus.
- Pour copie conforme et certification du caractère exécutoire de la présente délibération à la Sous-préfecture de LURE.

Le Président

Jacques DESHAYES